



AVIS

En application de l'avenant au règlement intercommunal de police "Nuisances dues aux travaux" homologué le 20 avril 2016, les Communes d'Icogne, Lens et Crans-Montana, publient le calendrier officiel 2020 mettant en exergue les plages de restrictions appliquées pour les travaux devant être entrepris à l'intérieur du périmètre touristique.

Dates			Restrictions	Remarque
1 janvier	au	5 janvier	Travaux interdits	Vacances Nouvel An
6 janvier	au	10 avril	Travaux bruyants interdits	
11 avril	au	13 avril	Travaux interdits	Week-end de Pâques
14 avril	au	19 avril	Travaux bruyants interdits	
20 avril	au	12 juillet	Travaux autorisés "sans restriction"	
13 juillet	au	2 août	Travaux bruyants interdits	
3 août	au	16 août	Travaux interdits	Vacances estivales
17 août	au	30 août	Travaux bruyants interdits	
27 août	au	30 août	Travaux bruyants interdits	Open de golf
31 août	au	20 décembre	Travaux autorisés "sans restriction"	
21 décembre	au	31 décembre	Travaux interdits	Vacances de Noël

Le règlement est consultable auprès des Services techniques municipaux ou des sites Internet respectifs : www.icogne.ch / www.lens.ch / www.commune-cransmontana.ch

Lens, le 11 décembre 2019

Les Administrations communales